

Le Mans, le 09 Février 2017

COMPTE RENDU CONSEIL D'UNITE DU 08 FEVRIER 2017

Personnes présentes

F. AMIARD B. ARNAUD M. BARRE L. BENYAHIA B. CLAVIER M-P CROSNIER-LOPEZ P. DANIEL G. DUJARDIN (invité) L. FONTAINE L. GUILMEAU F. JULIENNE	F. LAGARDE V. MAISONNEUVE A. MARTEL S. MENARD V. MONTEBAULT S. REINER (invitée permanente) P. RUEJLO G. VAUDEL A. BIGET-BREBION (prise de notes)
---	--

Ordre du jour

- Information
 - Bilan H&S
 - Présentation Appel à Projet FIR (vu en CS)
 - Dossier Blouses
 - Entretiens Professionnels
 - Rappel aide à la participation au financement de colloque aux doctorants par l'ED
 - PPI 2017-2020
 - COFOs et leur périmètre
 - Equipement vidéo salles de réunion
 - Projet Technocampus
 - Divers
- Discussion & Avis CU
 - Nomination des Assistants prévention
 - Locaux pour le pôle gestion de l'IMMM

Il est demandé qu'au début de chaque CU, le compte-rendu du précédent CU soit approuvé par les membres du CU présents. Le CU accepte et valide cette demande.

Concernant le compte-rendu du conseil d'unité du 09/01/2017, le point 8 sur les procédures de gestion et de bonnes pratiques est rediscuté et sera modifié ainsi : « Chaque équipe est invitée à définir sa procédure de validation, s'appuyant sur la procédure unique proposée par la Direction ».

Une précision est également apportée sur le FIR. Les 5% sont bien pris sur le fonctionnement et l'équipement. Le compte-rendu du 09 janvier 2017 est adopté avec modulation de la phrase sur les procédures.

1. Bilan Hygiène et Sécurité (présentation faite par Frédéric AMIARD)

• Achats sécurité prévus

Pour 2017 : une armoire solvant pour l'équipe PCI et une armoire pour produits dangereux pour l'équipe OF (environ 2 800€ HT).

Pour 2018 : une armoire coupe-feu matières dangereuses (sources radioactives scellées) pour NMM et une armoire solvants pour MSO (environ 3 000€ HT).

L'équipe NOVA a fait une demande récente pour mettre aux normes sécurité laser une nouvelle salle Laser. Cette demande sera à inscrire au prochain DIALOG, en juin 2017.

• Fiches d'exposition

Une fiche d'exposition IMMM a été créée, regroupant tous les risques majeurs des différents labos.

Une procédure a été décidée :

- La fiche d'exposition sera donnée avec le cahier de laboratoire (pour les stagiaires M2 et les doctorants) avec explication des AP.
- Cette fiche sera envoyée par les AP en version électronique. Les personnes devront la remplir. Elle sera rendue annuellement en juillet pour visa de l'AP et du DU.

La fiche d'exposition présentée lors de ce CU est un document synthétique et désormais uniformisé à l'IMMM. Vous pourrez la trouver sur l'intranet de l'IMMM.

Ces fiches d'exposition doivent être complétées chaque année. Elles seront à envoyer à l'AP pour visa + visa du DU, au mois de juillet de chaque année.

La copie de cette fiche visée par le DU et de l'AP est à présenter lors de la visite médicale de travail.

Le CU a pris connaissance de la procédure liée à ces fiches d'exposition.

• Cahiers de laboratoire

Mise en place d'un fichier commun répertoriant tous les numéros de cahier.

Pour uniformiser les pratiques, les cahiers de laboratoire seront donc désormais gérés par les AP.

2. AAP FIR : Fonds Incitatif Recherche

Relevé de conclusion du CS du 20 janvier 2017 (consultable sur l'intranet)

• Prélèvement

- 5% prélèvement sur le budget initial du projet avant prélèvement université sur **équipement + fonctionnement** mais hors salaire(s). *La question reste ouverte sur le fait de l'appliquer aussi sur les gratifications de stages Master 2 (qui sont des crédits de fonctionnement) – ce point sera débattu en CS et devra être tranché lors du prochain CU.*
- Il n'y aura pas de diminution du prélèvement universitaire (6% DATI + 6% Services centraux) en compensation, suite à discussion avec le VP-CS.
- Rappel : il n'y aura pas d'effet rétroactif, le FIR s'appliquera uniquement aux contrats signés à partir du 1^{er} janvier 2017.

• Fonctionnement de l'appel d'offre pour l'utilisation du FIR

- Réfléchir à un document à remplir pour l'appel d'offre (court) à proposer pour le prochain CS.
- Evaluation + classement par le CS.
- Mode d'attribution : dates, fonctionnement de l'appel d'offre, critères de sélection : réflexion à conduire pour faire des propositions lors du prochain CS du 27 février 2017.

• Utilisations possibles du FIR

- Accompagnement pour actions de recherche nouvelles (bonus à l'inter-thématique, mais pas réservé à ça) -> bourses ministère ou M2 (pas de crainte de redondance avec action UdM car accompagnement et pas salaire).
- Soutien à des collègues s'investissant sur des sujets « en rupture » (ou en difficulté ?).
- Il faudra évaluer ce que ces actions coûteront à comparer avec les 10-15 k€ « attendus ».

• Autres idées à proposer pour le prochain CS

- Autres actions « incitatives de recherche » proches de celles financées par la boîte IMMM.
- Il existe une boîte commune « direction IMMM ».
- Cela peut servir par exemple à soutenir des demandes de séminaires ou d'autres actions.
- Suggestion : chaque thématique pourrait disposer d'une somme attribuée par la direction IMMM (réflexion à conduire au sein du CODIR).

NB : pas pour l'invitation de chercheurs internationaux car il existe déjà des supports pour cela à l'université (contingent profs invités).

- **Non utilisation de FIR**
 - Il ne faut pas que le FIR IMMM se substitue aux outils déjà existants de l'UdM : gratification M2 (UdM), formations (PFU UdM), site web (service communication de l'UdM).
 - Pas pour le soutien d'un collègue à un déplacement à un congrès.
 - Pas de contribution à des équipements.
- **Comment prélève-t-on les 5% administrativement**
 - Facturation interne dans les demandes de contrat
 - Glissement entre lignes : pas de prélèvement sur ce contrat, mais 5% du contrat pris sur la ligne équipe.
- **Projection grossière faite par la direction**
 - 10-15 k€ par an (estimation).
 - Bilan des actions
 - Bilan à n+2 de la contribution FIR à faire.
 - Ce bilan sera généralisé à toutes les actions soutenues par l'IMMM (contrats doctoraux établissement, ...).

Pascal RUELLLO et la thématique PSC souhaiterait avoir des chiffres plus précis que l'estimation avancée de 10-15 k€ par an. Mais c'est une estimation très grossière, donc difficile à quantifier pour le moment. Il est demandé à Sabine d'établir pour le prochain CS la liste des contrats de prestations, des diverses prestations réalisées sur l'année 2016 afin d'avoir une vision plus précise sur le sujet. Lors de ce CS du 27/02, les modalités pratiques de mise en œuvre du FIR seront écrites, et seront exposées au prochain CU pour validation.

Un bilan sera réalisé au bout d'un an et les modalités de fonctionnement seront adaptées si besoin. Chaque contrat signé sera étudié, ce sera vraiment du cas par cas. L'objectif n'est pas de pénaliser les E-C qui montent des projets.

Le CU est-il favorable à ce que le FIR soit appliqué également à toutes les prestations ?

Vote : 1 opposition / 4 abstentions / le reste des membres est favorable.

3. Dossier Blouses

Les essayages ont eu lieu les 25 et 27 janvier dernier.

88 personnes se sont présentées :

- 26 doctorants – post-doctorants
- 62 permanents – personnels CDD

La Direction est en attente de la proposition de contrat.

La proposition de contrat sera présentée au prochain CU. Il a été demandé au prestataire de bien respecter la demande des membres du CU, à savoir de ne pas dépasser 3000 € HT.

4. Entretiens professionnels 2017

Les EPI concerneront dans un 1^{er} temps les agents UdM, puis suivront ceux des agents CNRS.

Nous n'avons pas de dates précises pour l'instant.

Les évaluateurs doivent convoquer les agents 15 jours avant la date de leur entretien.

Les agents ont la possibilité d'avoir 2 évaluateurs (dont un membre de l'équipe de Direction), mais ce n'est pas une obligation. Le choix a été laissé aux agents cette année.

Pour les agents rattachés à la Recherche et à l'Enseignement, le responsable d'enseignement peut être sollicité (pour la partie Physique, voir avec A. GIBAUD).

Il est rappelé qu'il existe des formations pour se former au rôle d'évaluateur. Cette fonction doit retenir toute l'attention des évaluateurs comme des agents et demande de l'investissement.

5. Participation de l'ED pour colloques doctorants

Le Collège Doctoral participe au financement des déplacements de nos doctorants à des colloques, aux côtés des Unités de Recherche et des Écoles Doctorales.

Pour ce premier appel d'offres de l'année 2017, les demandes concernent les colloques qui se dérouleront de janvier à juin 2017. Les documents sont téléchargeables sur les liens suivants:

<http://perso.univ-lemans.fr/~jmart/COLLOQUES/>

ou

http://www.univ-lemans.fr/fr/recherche/appels_a_projets/aide_aux_doctorants_pour_la_participation_a_des_colloques.html

Les dossiers doivent parvenir au Collège Doctoral avant le 28 février 2017.

Il est donc demandé un retour à la direction de l'IMMM pour le 24 février, pour qu'un classement puisse être réalisé en CS du 27/02.

Pour l'heure, 1 seul dossier a été déposé.

6. PPI 2017-2021

	k€	prix HT	prix TTC	FEDER HT	PdL HT	Coll. Loc. TTC	Fond propre TTC	compl. Fond prop. HT	cout réel	
2017	Raman	250	285	62,5	87,5	71	64			25% Feder
2018	Fours	120	137	30	42	34	31			25% Feder
2019	Laser	180	205	45	63	51	46			25% Feder
2020	RMN	330	377	82,5	115,5	94	84	170	500	25% Feder
2021	Chromatographie A4F	200	228	80	40	57	51			40% Feder
Total > 100k€		1080	1232	300	348	308	276			

		prix HT	prix TTC	FEDER HT	PdL HT	Coll. Loc. TTC	Fond propre TTC		Total IMMM/an	prix HT
2017	Rhéomètre	90	103	0	45	26	32		2017	340
2018	Délect. diff. lum.	90	103	0	45	26	32		2018	266
2018	Hcube - H2/ozoneur	56	64	0	28	16	20		2019	240
2019	Calculateur	60	68	0	30	17	21		2020	330
2021	Aimant RPE	85	97	0	42,5	24	30		2021	385
2021	AFM	100	114	0	50	29	36	30 k€ seul		1561
Total < 100k€		481	549	0	241	137	171			

	prix HT	prix TTC	FEDER HT	PdL HT	Coll. Loc. TTC	Fond propre TTC	
Total IMMM	1561	1781	300	589	445	447	
						425	85/an autofinancement 12-16
						450	90/an autofinancement 17-21

TVA à 14,1%
gros équipement PdL+Feder 60% HT
petit équipement PdL 50% HT
Coll. loc. 25% TTC

Sont concernées cette année l'équipe PIMS pour le Raman et l'équipe PCI pour le Rhéomètre. Il est demandé aux équipes concernées d'anticiper le montage de leur dossier PPI. Pour rappel, ces dossiers seront à faire remonter pour juin 2017.

7. COFOs et leur périmètre

Etablissement pour chaque correspondant formation (COFO) d'une liste des membres de l'IMMM dont il a la charge. Ces listes seront mises en ligne sur l'intranet.

Un espace sur l'intranet sera dédié aux COFOs pour qu'ils y déposent des informations.

Des listes de diffusion vont être créées pour chaque COFO.

Pour rappel, les COFOs de l'IMMM sont : E. MEBOLD, G. BROTONS, F. RENOU (qui remplace F. NIEPCERON) et G. CORBEL.

Vers quel COFO les personnels rattachés au service commun doivent-ils se diriger? Les gestionnaires peuvent se rapprocher de Sabine, qui aborde de toute façon la question des formations lors des EPI. Une liste des agents par COFO sera mise en ligne sur l'intranet.

Prise en charge financière des formations :

Les formations sont généralement prises en charge par les différentes tutelles.

La boîte commune de l'IMMM peut prendre en charge les frais de transport (des agents permanents uniquement). Chaque demande sera étudiée par la Direction.

Le reste des frais (l'hébergement notamment) pourra faire l'objet d'une demande de prise en charge auprès des équipes ou des plateformes.

L'équipe de Direction a fait le choix de privilégier l'aide aux agents permanents plutôt qu'aux non titulaires. Il est donc conseillé à ces derniers de se rapprocher de leurs équipes.

8. Equipement vidéo salles de réunion

Cette année, la priorisation est donnée à l'équipement vidéo de la salle Pinazzi. Le devis se chiffre aux alentours des 4 500 € HT. L'achat de cet équipement sera étudié au second semestre 2017 en fonction de l'état des crédits de la boîte commune IMMM.

L'an prochain, ce sera la salle IAM qui sera réaménagée avec l'appui du LAUM et du service de Physique.

9. Projet Technocampus

• Réunion Copil Technique le 01/02/2017.

Réunion présidée par la présidence de l'UdM et de la Région PdL, en présence de Le Mans Métropole, CD 72, LAUM, LMAC, CTTM, IMMM (Philippe et Laurent), ID4Car, IRT Jules Verne et le Cabinet CERRUR.

- Plusieurs scénarii ont été évoqués pour décider du site d'implantation du Technocampus :
 - Future localisation entre PEHT, ENSIM et CTTM
 - Abandon projet sur site UFR Sciences

A la base, le Technocampus devait être localisé derrière les amphis des Sciences. Ce projet a été abandonné. Le scénario retenu est l'implantation sur la friche vers l'ENSIM et le CTTM + les locaux d'émergence. Le Pôle Surfaces et Matières serait basé côté Emergence, un peu excentré de l'UFR Sciences malheureusement.

La prochaine réunion est programmée le 21/03 avec pour OdJ les aspects techniques des locaux.

Quels équipements pourraient être implantés dans le Pôle Surfaces et Matières ? Une réflexion est à mener sur le sujet au niveau des thématiques en CS.

Les amphis des Sciences seront refaits dans le cadre du CPER Le Mans Acoustique.

10. Nomination des Assistants de prévention

• Pour le CNRS

Assistant de prévention

- Frédéric NIEPCERON, Ingénieur d'Etudes
- Frédéric LEGROS, Technicien
- Cyrille GALVEN, Assistant Ingénieur
- Emilie CHOPPE, Ingénieur d'Etudes

Référent Laser

- Gwenaëlle VAUDEL, Ingénieur de Recherche

• Pour l'UM

Assistant de prévention

- Frédéric AMIARD, Technicien

Personne compétentes en radioprotection

- Mathieu EDELY, Ingénieur de Recherche

Avis du CU sur la nomination de ces assistants de prévention : adopté à l'unanimité.

11. Locaux pour le pôle gestion de l'IMMM

Pistes envisagées :

- Bureau 1^{er} étage MSO,
- Bureau près de celui de Philippe LACORRE OF,
- Bureau des doctorants PIMS,
- Bureau de l'administratrice et de l'ex-DU,
- Espace situé à côté du bureau de Danielle,...

Aucune décision ne sera prise aujourd'hui, il s'agit juste de réfléchir aux différentes possibilités qui peuvent s'offrir.

Rappel important : Personne au sein de l'IMMM n'est propriétaire des locaux !

De plus, l'accueil des personnels non permanents (doctorants, stagiaires M2,...) doit être organisé au sein des équipes.

Pour fin mars, il est demandé aux équipes de faire remonter leurs propositions de locaux susceptibles d'accueillir le ou les pôles de gestion (1 ou 2 espaces). Une réunion sera prévue début avril avec les responsables d'équipes et les gestionnaires pour débattre de ces propositions.

12. Points divers

- Proposition d'aide financière à 3 conférenciers invités par thématique par an.
Une enveloppe serait dédiée pour 3 invités par thématique à hauteur de 150€/invité.
- La Direction a souhaité rencontrer les BIATSS/ITA pour un moment d'échanges, le 06/02.
- Des Rencontres entre la Direction de l'IMMM et les équipes sont programmées au cours des prochaines semaines.
 - Objectifs : faire le point avec les équipes sur leurs besoins, leurs stratégies (scientifique et en termes de ressources humaines et financières), leurs attentes et tous les points de fonctionnement et d'organisation spécifiques que les membres des équipes souhaiteraient aborder.
 - Format informel, sous la forme d'une discussion ouverte avec l'ensemble des permanents de chaque équipe.
Il n'est pas demandé de présentations. Il s'agit juste d'un échange entre la direction et les équipes.
 - La 1^{ère} équipe visitée sera NOVA.
- Réponse à l'enquête de Caractérisation RPB 2016
- *Gilles Dujardin fait une présentation du colloque CANCEROPOLE, qui se déroulera en Mai 2017 en Sarthe. Gilles a obtenu l'accord de L. BOURQUIN sur le principe qui lui octroie une aide financière de 500€ pour ce colloque.
Gilles demande aujourd'hui si l'IMMM consentirait à accorder une avance de ces 500€.
Avis du CU sur cette demande d'avance : votée à l'unanimité.*
- *Problème de l'autofinancement : de plus en plus de contrat demande de l'autofinancement. Il est compliqué de trouver cet autofinancement sur des ressources propres.
Ces questions pourraient être débattues en CS et il serait pertinent de faire remonter ces difficultés dans les autres conseils.*

Fin de séance : 12h15